

ensemble tout devient possible

sarkozy.fr



Paris, le 18 AVR. 2007

Réceptionné

19 AVR. 2007

Madame le Directeur Général,

Vous avez souhaité attirer mon attention sur le bien être animal en France. Connaissant l'expertise de votre fondation et le travail formidable que vous exercez quotidiennement pour la défense et la protection des animaux, je sais le sérieux des propositions et recommandations que vous me transmettez.

Je vous en remercie. Effectivement, je sais que vous vous faites ainsi l'écho de préoccupations partagées par nombre de nos concitoyens.

Je suis convaincu que le 21^{ème} siècle sera un siècle où l'homme va reconsidérer son rapport à l'animal comme il devra reconsidérer son rapport à la nature dans une philosophie de développement durable. L'interdiction de certaines pratiques de chasse, les nouvelles conditions d'élevage sont un progrès indéniable. Vous savez, par ailleurs, que les animaux sont déjà considérés comme des êtres sensibles dans le code de l'environnement et le code rural. La modification du Code civil pourrait s'inscrire dans cette évolution. Elle me semblerait légitime pour les animaux domestiques qui dans bien des foyers font « partie de la famille ».

Pour autant, je crains que le débat politique autour de cette modification législative n'occulte la réalité du problème et ne permette pas dans les faits de mettre un terme aux pratiques les plus indignes et choquantes. Notre première priorité doit être de faire appliquer la loi car nous avons un arsenal juridique à la hauteur des enjeux.

Le regroupement de l'ensemble des polices au sein d'un même ministère de la sécurité facilitera les contrôles.

Quoi qu'il en soit, je pense que certaines évolutions de la réglementation sont nécessaires. Les évolutions de la réglementation doivent viser prioritairement les animaux de compagnie. Les sanctions contre les maltraitances devraient être renforcées. A l'inverse, je souhaiterais que nous trouvions une solution avec les établissements chargés d'accueillir des personnes âgées pour leur permettre de garder à leur côté leur petit animal de compagnie.

.../...

S'agissant de l'expérimentation animale, je dois reconnaître que la France a effectivement été longtemps en retrait sur les questions d'écologie et de bien-être animal. En décembre 2001, 23 directives dans ces domaines n'avaient pas été transposées. A ce jour, seule une directive, celle concernant les OGM, n'est pas pleinement transposée. La priorité est d'appliquer la réglementation européenne pour le « bien être animal », notamment dans les domaines des transports et de l'expérimentation.

L'application de REACH est un enjeu majeur pour la sécurité sanitaire. Il faudra imposer les expérimentations alternatives à l'expérimentation animale lorsqu'elles sont possibles à un coût équivalent. C'est une mesure de bon sens dès lors que la fiabilité de l'expérimentation et son coût sont identiques.

Sur bien des points, notre pays est spécifique. La place de l'animal y est plus importante qu'ailleurs car les Français ont plus d'animaux domestiques, car la faune et la flore sauvage sont plus importantes, car l'élevage est plus important. Ce sont des atouts et des réalités auxquels nous sommes tous attachés et qui expliquent la position spécifique de la France. Je puis vous assurer que la France ne sera pas en retrait de l'évolution européenne pour une meilleure prise en compte de la question animale, et tout particulièrement pour les animaux de compagnie.

S'agissant de l'élevage, la priorité doit être donnée aux contrôles pour faire assurer le respect de la réglementation existante. Le monde agricole a connu des réformes importantes, dans un délai très court, qui ont profondément modifié ses pratiques. Il faut aussi reconnaître les efforts menés.

Sur la question du trafic d'animaux, je veux m'engager très clairement. 20 millions d'animaux domestiques partagent la vie de 10 millions de foyers. C'est à l'évidence une source de profits pour des réseaux mal intentionnés. On estime que 100 000 animaux entrent de manière illégale sur notre territoire pour être commercialisés après avoir été élevés dans des conditions indignes.

Cette réalité confirme la nécessité de mieux encadrer le commerce des animaux de compagnie. Il pourrait être limité aux éleveurs agréés et aux associations reconnues telles que la SPA. La vente par des particuliers est difficilement contrôlable et la vente des animaleries assimile les animaux de compagnie à un bien de consommation courante. Sans doute faut-il également rendre obligatoire la stérilisation des animaux dans les refuges avant leur adoption. A l'évidence, le renforcement des contrôles routiers et dans un premier temps celui des établissements mettant en vente ces animaux doivent permettre d'assainir ces pratiques.

Dans le même esprit, je dois vous dire que je suis parfaitement scandalisé par le commerce qui peut être fait des fourrures de chiens et de chats. Ma priorité absolue s'agissant de la question des fourrures, dont vous reconnaissez vous-même qu'il est difficile d'exiger l'interdiction totale, sera de lutter contre ce type d'abus insupportables. J'entends être particulièrement sévère à l'encontre de ceux qui continueraient, malgré la loi, à se livrer à la mise sur le marché de fourrures de chiens ou de chats. Je m'engage également, comme vous le préconisez d'ailleurs, à tout mettre en œuvre pour que la réglementation sur l'étiquetage soit renforcée afin que soit automatiquement indiqué à minima l'espèce et le pays de production.

.../...

S'agissant toujours des fourrures, je suis favorable à ce qu'en concertation avec nos partenaires européens, nous développions des normes européennes sur le bien être des animaux dont la fourrure est commercialisée et donc sur les méthodes de mise à mort. On pourrait envisager la création d'un label sur le bien être animal. Cela contraindrait de fait les producteurs nationaux à l'exemplarité et pèserait par ailleurs sur les importations, notamment asiatiques, dont on connaît les méthodes parfois inadmissibles.

Enfin, je veux revenir sur l'action que nous avons menée ensemble lorsque j'étais au Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire, relativement aux sacrifices rituels de l'Aïd-el-Kebir et à la nécessité d'encadrer ces abattages. J'ai bien pris acte de votre satisfaction d'avoir pu voir avancer le dossier, comme je sais que vous souhaiteriez que nous allions plus loin, notamment en systématisant l'étourdissement des animaux. Effectivement, il faudra dans un esprit de concertation avec les représentants des associations musulmanes et dans le respect des traditions réussir à imposer ce type de pratiques comme je vous l'annonçais déjà dans un courrier en date du 22 décembre dernier.

Vous m'interrogez également sur la place accordée dans mon programme à la nature et à la faune sauvage. Je souhaite que l'on engage une politique de la biodiversité autour de deux priorités : préserver la biodiversité d'exception notamment ultramarine, recréer une biodiversité quotidienne avec le souci de repeupler nos campagnes de lièvres, de lapins, de perdrix, de cailles et toutes les autres espèces qui se font chaque jour plus rare.

A l'évidence une telle politique doit prioritairement se concentrer sur la préservation des espaces où cette faune se développe. Une vraie politique de la biodiversité doit se concentrer sur l'urbanisme, sur l'artificialisation des sols ou encore sur la gestion des espaces forestiers et agricoles. Il faudra dans ce cadre accélérer la réorientation déjà amorcée avec la nouvelle PAC. Les anciennes règles ont incité à la suppression des éléments du paysage favorables à la faune : haies, jachères, bandes enherbées,... Il faudra revoir ces réglementations. Ce sont des sujets qui ne peuvent être débattus sans les experts de la nature, les associations de défense de l'environnement, les agriculteurs ou encore les chasseurs.

Il faudra recréer de véritables filières de formation aux sciences de la nature. Le Museum d'histoire naturelle doit avoir un budget à la hauteur des enjeux. J'ai proposé la création d'un Ministère du développement durable dont les priorités seront la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité et la santé environnementale. Dans cet ensemble, je souhaite une politique forte de l'écologie qui se donne pour priorité la préservation de la biodiversité.

S'agissant de vos interrogations sur la chasse et la pêche je veux en préambule faire cesser une idée fautive, très répandue chez certains, qui consiste à opposer les chasseurs ou les pêcheurs aux protecteurs de la nature. C'est un comble d'avoir réussi à braquer les uns contre les autres ceux qui avaient toutes les raisons de se réunir autour de l'écologie. Quoi qu'il en soit, je m'engage à ce que la gestion des espèces soit désormais scientifique, c'est-à-dire reposer sur les études de l'observatoire de la faune sauvage. S'il y a divergence de point de vue avec d'autres institutions, c'est aux experts de se mettre d'accord. Et seul compte l'état de conservation d'espèce. Ces règles sont simples. Elles viennent d'être rappelées par le Conseil d'Etat. Je m'y conformerai.

.../...

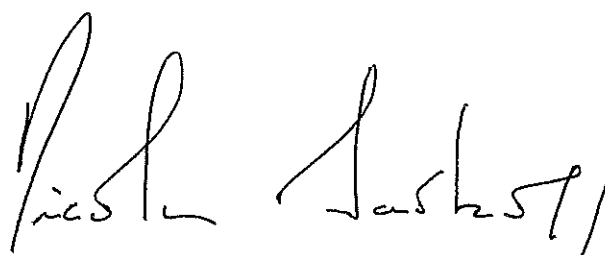
Je n'accepterai aucune entorse concernant les espèces protégées. Je ne prendrai aucune décision qui mettrait en péril la survie d'une espèce. Je souhaite, comme vous, que nous ayons une parfaite connaissance de l'état de chaque espèce pour éviter sa prolifération ou que sa reproduction ne porte pas atteinte à d'autres espèces. Et dans cette logique, puisque le Conseil d'Etat confirme les conclusions du Commissaire au Gouvernement, nous retiendrons le principe de la chasse durant les décades de recouvrement. Concrètement, ce sont 10 jours de chasse supplémentaires possibles.

Pour ce qui est de la tauromachie, je n'oublie pas qu'elle est une tradition forte et très ancrée dans certains territoires français. Ignorer cette tradition est considéré par ces populations comme un affront et le déni de leur identité. Nous ne pourrions la faire évoluer sans l'adhésion de tous. Opposer une partie de la communauté nationale à l'autre serait la pire des politiques. Comme vous pouvez vous en douter, la pratique et la promotion des corridas seront amenées à évoluer pour tenir compte de l'évolution de la société qui est de plus en plus sensible à la question du bien-être animal.

Enfin, je pense qu'une des priorités de l'action publique en matière de bien être animal doit être donnée à l'éducation des enfants, notamment à l'égard des animaux domestiques. La sensibilisation des enfants aux questions de maltraitance, à l'irresponsabilité d'un abandon est un puissant facteur d'évolution des mentalités.

Cette éducation peut faire partie de l'éveil aux questions d'écologie et de développement durable.

Je vous prie de croire, Madame le Directeur, en l'assurance de ma considération distinguée.



Nicolas SARKOZY,
Candidat à l'élection présidentielle

Madame Ghislaine CALMELS-BOCK
28, rue Vineuse
75116 PARIS